

DÉLIBÉRATION N° 20190067 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;
M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

PLACE LOUIS COMTE - CONVENTION DE SERVITUDE POUR OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ AU PROFIT DU SIEL

M. Jean-Paul RIVAT expose ce qui suit :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Louis Comte et de ses abords, le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL) sollicite, auprès de la ville de Saint-Chamond, la signature d'une convention de servitude pour ouvrages de distribution de l'électricité.

Cette convention porte sur les parcelles cadastrées 111 AE 220 et 522 correspondant à l'arrière de la salle Roger Baudy et sur la parcelle 111 AH 102 correspondant à l'école Verlaine.

Les travaux consistent à :

- passer en canalisations souterraines sur lesdites parcelles,
- déposer les câbles,
- poser un coffret en saillie.

La convention précise les droits conférés à la société, les devoirs et obligations des parties pour la surveillance, l'entretien et la réparation ou la modification des ouvrages.

Ladite convention prend effet à la date de sa signature et est conclue pour la durée de l'exploitation de l'ouvrage et de tous ceux qui pourraient lui être substitués sur l'emprise des ouvrages existants. Elle n'est assortie d'aucune compensation financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le principe de la réalisation de ces travaux,
- **d'autoriser** la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, de la convention de servitude correspondante réglant les modalités afférentes,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document et tout document nécessaire à la réalisation de cette convention.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019

Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD